



## **LE MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ (MPS)**

Le dispositif national MPS permet la mise à disposition automatisée d'information prévus dans le décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics.

La réponse à la présente consultation est ouverte à ce dispositif qui vous permet de répondre à un marché public avec **uniquement votre numéro SIRET**.

Si vous choisissez ce dispositif pour répondre à la présente consultation, la confiance s'établie a priori et vous n'avez qu'à présenter les pièces suivantes :

**① COMPLÉTER LE FORMULAIRE EN LIGNE DE CANDIDATURE MPS\*** (l'attestation sur l'honneur se substitue à la production des pièces justificatives)

Ce formulaire pré-rempli grâce au numéro SIRET, modifiable, vous permet de :

1. Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise connues de l'administration à compléter si nécessaire (raison sociale, forme juridique, adresse, activité, chiffres d'affaires globaux sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet, tranche d'effectifs, représentants légaux).

L'entreprise vérifie les informations pré-complétées.

2. D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations, lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises.

3. D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société.

4. D'indiquer le pourcentage de votre chiffre d'affaires lié à la consultation.

En cas de groupement d'entreprises (cotraitance), le candidat (mandataire) a la faculté de saisir le code SIRET et l'adresse mail de(s) entreprise(s) avec la ou lesquelles il se porte candidat.

## ② ENVOYER ÉLECTRONIQUEMENT VOTRE OFFRE TECHNIQUE ET COMMERCIALE ET LES COMPLÉMENTS ÉVENTUELS DE CANDIDATURE.

### ✘ Informations complémentaires à l'appui du formulaire MPS concernant votre candidature :

- Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société ;
- Votre habilitation si vous candidatez en tant que mandataire d'un groupement
- Votre capacité technique et professionnelle :
  - Liste de prestations de même nature que l'objet du marché des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (et des membres du groupement, le cas échéant) ;
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les trois dernières années (et des membres du groupement, le cas échéant);

✘ Votre offre technique et financière : joindre les pièces indiquées dans le règlement de consultation.

La signature électronique n'est pas exigée lors du dépôt.

*\* le formulaire MPS pré-rempli grâce au numéro SIRET, modifiable, comprend pour le candidat :*

- une reprise des données d'identité,
- des déclarations de conformité des requêtes automatisées vers les administrations (INSEE, DRFIP, Infogreffe, DILA, ...), les engagements sur l'honneur réglementaires,
- un espace à compléter pour les éléments de capacités financières et les effectifs.



Pour vous aider, un tutoriel est disponible pour vous accompagner dans cette démarche sur la plateforme Mégalis Bretagne « Tutoriel n°E3 : Candidater à un Marché Public Simplifier ».

[https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw\\_9535/des-tutoriels-video-pour-vous-accompagner-dans-l-utilisation-des-services#sdmentreprises](https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw_9535/des-tutoriels-video-pour-vous-accompagner-dans-l-utilisation-des-services#sdmentreprises)